

Québec, le 6 février 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 décembre 2017, la députée de Taillon, madame Diane Lamarre adressait des questions en lien avec l'ajout de 22 véhicules ambulanciers supplémentaires ainsi que la conversion de 21 horaires de faction en horaires à l'heure.

Ses questions sont les suivantes :

- Quand est-ce que chacun des 22 véhicules ambulanciers supplémentaires sera-t-il mis en service sur chaque territoire?
- Quand est-ce que chacune des 21 conversions d'horaires de faction en horaire à l'heure entrera en vigueur?

Lors de l'annonce du 29 novembre 2017, il est mentionné qu'au mois d'octobre 2017, une autorisation a été donnée afin de convertir 12 horaires de faction en horaires à l'heure. Ces conversions sont prévues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et touchent Rouyn-Noranda (2), Val d'Or (2), Cowansville, Thetford Mines, Sept-Îles, Baie-Comeau, Ormstown (2), Oka et Saint-Pamphile.

Lors de cette même annonce du mois de novembre 2017, il est mentionné que 9 autres horaires de faction seront convertis en horaires à l'heure. Cette conversion se fera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. À cette même date, les ajouts d'heures de service associés aux 22 véhicules ambulanciers annoncés, estimés à 132 912 heures, prendront aussi effet.

Il est important de noter que pour appliquer de telles mesures, une période de temps est nécessaire entre le moment de l'annonce publique et l'implantation complète tant sur le plan de la conversion d'horaires que sur le plan de l'ajout de ressources ambulancières. Que ce soit pour les entreprises ambulancières ou pour Urgences-Santé, ces dernières doivent notamment procéder à l'achat d'équipements et à l'embauche de personnel.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 17-MS-07142